



**Président :**

Dr STACH Bruno  
73 bis Avenue Saint Roch  
59300 VALENCIENNES

☎ 03 27 32 53 90

@ bruno.stach@orange.fr

**Secrétaire :**

Dr ZANNETTI Christophe  
20 Avenue Raoul Briquet,  
62300 Lens

☎ 03 21 28 02 33

@zanetti.christophe@wanadoo.fr

**Trésorier :**

Dr CHAMPEL Frédéric  
54 rue Duquesne  
69606 LYON

☎ 04 78 94 24 74

@ frederichampel99@wanadoo.fr

**Site Web**

[www.syndicat-appareil-respiratoire.org](http://www.syndicat-appareil-respiratoire.org)

Docteur Bruno STACH  
Président du Syndicat de l'Appareil Respiratoire

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
57 rue de Varenne 75007 Paris

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

Paris, le 14 avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Contre l'épidémie de Covid-19, parmi les soignants de la première heure, les médecins pneumologues ont fait preuve de coopération, de volonté et de souplesse. D'une part, en adaptant leur cabinet, en déprogrammant et en reportant les consultations non urgentes afin de se rendre pleinement disponibles pour recevoir les urgences pneumologiques - cas suspects de SARS-CoV-2 ou autres pathologies - et, d'autre part, en prêtant main-forte dans les établissements de santé publics ou privés.

La pneumologie est la spécialité qui se retrouve en première ligne, du fait même de la symptomatologie de la maladie Covid-19. Les pneumologues se sont mis en ordre de bataille pour soutenir l'effort collectif, tout en maintenant la continuité des soins, collaborant avec leurs confrères des centres hospitaliers publics comme privés, et ce malgré les difficultés à se procurer des moyens de protection.

Nous avons développé les procédures de téléconsultation au maximum de nos possibilités. Malheureusement, une partie de nos patients chroniques n'osent plus consulter en présentiel de peur de contracter le SARS-CoV-2 en se rendant dans nos cabinets et ceci malgré toutes les mesures prises pour sécuriser les filières patients au sein de nos locaux.

La chute de notre activité, si elle était attendue, est cependant considérable. La perte sèche de notre chiffre d'affaires dans nos cabinets de pneumologie libéraux avoisine les 80 %. En dépit des aides financières allouées de manière générale aux entreprises françaises, les cabinets de pneumologie souffrent d'une situation financière critique.



**Président :**

Dr STACH Bruno  
73 bis Avenue Saint Roch  
59300 VALENCIENNES

☎ 03 27 32 53 90

@ bruno.stach@orange.fr

**Secrétaire :**

Dr ZANNETTI Christophe  
20 Avenue Raoul Briquet,  
62300 Lens

☎ 03 21 28 02 33

@zanetti.christophe@wanadoo.fr

**Trésorier :**

Dr CHAMPEL Frédéric  
54 rue Duquesne  
69606 LYON

☎ 04 78 94 24 74

@ frederichampel99@wanadoo.fr

**Site Web**

[www.syndicat-appareil-respiratoire.org](http://www.syndicat-appareil-respiratoire.org)

Nos entreprises libérales sont en danger. Certaines risquent, au pire de disparaître, au mieux de reprendre une activité normale lorsque le temps - encore lointain - sera venu, mais en ayant dû licencier du personnel.

Nous plaidons en faveur d'une équité de reconnaissance et de traitement entre les secteurs privé et publique.

Nous demandons, à l'instar des établissements de santé du secteur privé sur la requête de la Fédération Hospitalière Privée, de garantir par la CNAM et l'UNOCAM le maintien du chiffre d'affaires pour les cabinets de pneumologie au moyen d'une compensation mensuelle à hauteur du douzième du chiffre d'affaires 2019, pendant la durée de la crise Covid-19, afin de poursuivre notre mission de soin dans les meilleures conditions, pour les patients comme pour nous-mêmes. Bien entendu, une régularisation en fin de la période d'exercice annuel s'imposera afin de tenir compte du chiffre d'affaires réel.

Par ailleurs, nous souhaitons que les charges sociales des médecins pneumologues soient exonérées.

Le Syndicat de l'Appareil Respiratoire (SAR), convaincu que vous serez sensible à notre préoccupation légitime et commune de conserver une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire, se tient à votre entière disposition pour préciser et convenir ensemble des modalités appropriées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, en l'expression de notre plus haute considération.

Docteur Bruno STACH,  
Président Syndicat de l'Appareil Respiratoire  
Secrétaire Général d'AvenirSpé

Copie à :

M. Nicolas Revel, Directeur général de la CNAM

M. Maurice Ronat, Président de l'UNOCAM